

Coopération entre l'Algérie et la Tunisie en matière de santé
Intérêt particulier accordé aux populations frontalières



Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3810 - Jeudi 3 mars 2016 - Prix : 10 DA

Wilaya de Bouira

Des armes et des munitions récupérées près de Kadiria

Page 24

Constitution

Ould Khelifa insiste sur l'urgence des textes d'application

Page 2

Un axe à trois qui se fait appeler la CNLTD

Par Mohamed Habili

L'un des traits caractéristiques du paysage politique algérien est la faiblesse insigne de l'opposition prise dans son ensemble. C'est d'ailleurs là la principale raison qui a poussé récemment des dizaines de partis, il est vrai dans une circonstance particulière, à se rassembler dans une structure aussi large que lâche, qui s'est appelée la CNLTD, en dépit de ce qui divise quelques-uns et qui jusque-là a paru constituer un obstacle insurmontable à tout rapprochement entre eux. C'est notamment le cas du RCD laïque et du MSP islamiste, ces deux-là représentant en réalité à la fois l'armature de ce qui se veut le front unitaire de l'opposition et l'essentiel de sa chair humaine. Si l'un ou l'autre, et davantage encore s'ils le faisaient en même temps, décidait de quitter la coalition, c'est celle-ci qui tout entière s'écroulerait d'un coup. Toutefois, ce n'est là qu'une apparence, car la véritable alliance n'est pas entre deux mais trois partis. Le troisième homme, si l'on peut dire, c'est l'ex-Fis, qui du fait de sa dissolution légale est obligé de ne pas trop attirer l'attention sur lui, de rester continuellement dans l'ombre; mieux encore, il est tenu de faire le mort.

Suite en page 3

Changement gouvernemental

Sellal recadre Saadani



Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a écarté hier tout recours à l'endettement extérieur pour faire face à la chute des prix du pétrole tout en annonçant une tripartite économique pour juin prochain. Il est également revenu sur la question du changement gouvernemental, rappelant que celui-ci relève uniquement des prérogatives du président de la République. Une manière de répondre à Amar Saadani qui a annoncé un remaniement ministériel pour le mois de mars. Page 2

Sucre

La facture d'importation en baisse de moitié

Page 5

Prévu du 17 au 20 mars prochain

Constantine invitée spéciale de «Livre Paris»

Page 13

Changement gouvernemental

Sellal recadre Saadani

■ Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a écarté hier tout recours à l'endettement extérieur pour faire face à la chute des prix du pétrole tout en annonçant une tripartite économique pour juin prochain. Il est également revenu sur la question du changement gouvernemental, rappelant que celui-ci relève uniquement des prérogatives du président de la République. Une manière de répondre à Amar Saadani qui a annoncé un remaniement ministériel pour le mois de mars.

Par Nacera Chennafi

Dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN), le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé, hier à Alger, que la Constitution amendée «est claire et ne fait pas obligation au président de la République de remanier le gouvernement». Plus explicite, il dira que l'Algérie «compte aujourd'hui des institutions élues. Le président de la République Abdelaziz Bouteflika est élu et exerce ses fonctions, le Parlement aussi», rappelant également que le Premier ministre était désigné par le président de la République. Une manière pour Sellal de recadrer le secrétaire général du Front de libération nationale, Amar Saadani, qui avait annoncé dimanche dernier qu'un remaniement ministériel aura probablement lieu ce mois-ci. Saadani revendique le poste de Premier ministre au FLN, sachant qu'il considère Abdelmalek Sellal comme militant du vieux parti. Il refuse tout idée de désignation de Ahmed Ouyahia à ce poste. Le FLN défend sa revendication à travers l'article 77 de la Constitution amendée et adoptée le 7 février dernier. Cet article stipule que le président de la République nomme le Premier ministre après consultation de la majorité parlementaire. Cette question de la majorité parlementaire semble ouvrir la voie à plusieurs interprétations. Est-ce qu'elle se limite aux parlementaires du FLN du fait que ce parti occupe la première place au Parlement ? Est-ce que sans son aval le Président ne pourra pas désigner un nouveau Premier ministre ?

Dans la déclaration du Premier ministre Abdelmalek Sellal hier, seul le Président Bouteflika peut décider qui sera nommé Premier ministre et, s'il y a lieu, opérer un remaniement ministériel. «C'est au président de la République de décider d'un éventuel remaniement du gouvernement, lequel assume actuellement d'importantes tâches à la lumière d'une conjoncture économique aussi sensible que complexe», a tenu à préciser le Premier ministre.

Toutefois, Sellal a évoqué trois hypothèses, relevant toutes des prérogatives du président de la République, sur un éventuel remaniement du gouvernement : «Un remaniement total, un remaniement partiel ou le maintien de l'actuel gouvernement». Il y a quelques jours, une source autorisée de la Présidence de la République

avait déclaré à l'APS qu'un changement gouvernemental n'est pas à l'ordre du jour et que la nouvelle Constitution n'oblige pas un tel changement. La veille, c'est le ministre des Relations avec le Parlement et membre du FLN, Tahar Khaoua, qui a contredit le SG de son parti sur la question du remaniement du gouvernement et majorité parlementaire.

Intervenant sur les ondes de la Radio nationale Chaîne III sur les projets de loi programmés lors de cette session et sur certains aspects de la nouvelle Constitution, M. Khaoua a affirmé que la désignation du chef de l'Exécutif est une prérogative absolue du président de la République. Ce n'est pas tout, puisqu'il qualifie tous ceux qui prétendent le contraire «d'auteurs de la spéculation». Pour Khaoua, l'article 86 de la nouvelle Constitution, qui stipule que «le président de la République nomme le Premier ministre après consultation de la majorité parlementaire», a été «mal interprété par les auteurs de la spéculation». Ainsi selon ses explications, ce n'est pas à la majorité de décider à la place du Président. En réponse à une question sur un éventuel remaniement ministériel, là aussi M. Khaoua dira : «Pour moi, il s'agit-là d'une spéculation politique animée par les ambitions étroites de certaines parties et personnes. Le remaniement ministériel est une décision qui relève des prérogatives exclusives du Président». N. C.



Pas d'endettement extérieur et tripartite en juin

«IL N'Y aura pas de recours à l'endettement extérieur dans l'immédiat», a assuré hier le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, concernant la gestion de la crise économique et financière causée par la chute des prix du pétrole. Dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN), il a annoncé qu'il sera question de recours à l'endettement interne en lançant «un emprunt obligataire national en avril prochain avec un taux d'intérêt de 5%». Tout en assurant que le gouvernement «ne touchera pas aux acquis sociaux», M. Sellal a indiqué qu'un «nouveau modèle économique sera présenté et annoncé en avril prochain». Il a précisé que le nouveau modèle économique pour la période 2016-2019 «fait actuellement l'objet d'un examen».

Selon le Premier ministre, l'Algérie «maîtrise toujours les grands équilibres macro-économiques nationaux en dépit de la baisse du prix du baril de pétrole qui oscille actuellement entre 30 et 35 dollars dans un niveau inférieur au prix de référence arrêté à 37 dollars/baril». Le Premier ministre a annoncé qu'une réunion de la tripartite (gouvernement-patronnat-syndicat) se tiendra début juin prochain pour examiner plusieurs dossiers relatifs à la situation économique du pays, précisant que cette réunion «adoptera des décisions en faveur de la promotion de l'économie nationale». Il est à rappeler qu'une tripartite a eu lieu, il y a quelques mois, au niveau de la wilaya de Biskra et qui a été dédiée à l'encouragement de l'investissement et la relance de l'économie nationale à travers les secteurs privé et public.

Nacera C.

Constitution

Ould Khelifa insiste sur l'urgence des textes d'application

Lors de son discours d'ouverture de la session de printemps, en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, ainsi que de membres du gouvernement, le président de l'Assemblée populaire nationale, Larbi Ould Khelifa, a souligné qu'«il est urgent de créer plusieurs ateliers où participeraient les parlementaires des deux Chambres et le gouvernement afin de mettre en place un ensemble de textes d'application». Dans ce sens, il précise qu'en premier lieu les textes d'application doivent concerner la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le gouvernement ainsi que le règlement intérieur et la loi relative aux membres du Parlement. Il a estimé qu'il était de même pour les autres institutions constitutionnelles et les instances énoncées dans la révision constitutionnelle qui visent la consécration de l'Etat de droit et l'édification d'une démocratie rassurante, loin de toute surenchère et des discours démagogiques qui ne portent aucun projet d'intérêt général pour le peuple algérien. Selon le président de l'Assemblée populaire nationale, le défi principal à relever est celui de poursuivre le programme du développement

durable et de la justice sociale. En outre, le président de l'APN a déclaré que cette session connaîtra une activité intense suite à la révision de la Constitution, précisant que l'agenda s'annonce riche en projets de loi, dont sept sont déjà déposés sur le bureau de l'Assemblée. Il a expliqué que la majorité de ces projets ont été examinés au sein des commissions compétentes et huit projets d'une importance capitale sont en cours de préparation et pourront être déposés incessamment sur le bureau de l'Assemblée. Concernant les textes examinés, il s'agit des projets de loi relatifs à la PME, au système national de normalisation, à l'état civil, au code des douanes, à la santé, aux activités publicitaires, au sondage d'opinion, ainsi que la prévention des risques d'incendie et de panique. Par ailleurs, une vingtaine de projets de loi prévus par les dispositions de la loi modifiant la Constitution seront à l'ordre du jour, dont le projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le gouvernement, ainsi que le projet de loi organique relative au régime des indemnités parlementaires. A ce titre, le président de

l'Assemblée populaire nationale cite notamment le projet de loi fixant la liste des hautes responsabilités de l'Etat et des fonctions politiques auxquelles l'accès exige la nationalité algérienne exclusive et le projet de loi modifiant et complétant le code de procédure pénale pour assurer l'organisation de la justice pénale et ce, dans le cadre de la juridiction à deux degrés. Il est prévu également que l'APN examine, entre autres, le projet de loi organique modifiant et complétant le régime électoral, le projet de loi organique fixant le processus de mise en œuvre de l'officialisation de tamazight et sa consécration comme langue nationale et officielle, le projet de loi organique visant l'encadrement des associations et le projet de loi organique fixant les modalités de saisine du Conseil constitutionnel d'une exception d'inconstitutionnalité, sur renvoi de la Cour suprême ou du Conseil d'Etat. D'autres textes, à l'instar du projet de loi fixant les modalités d'octroi des droits prévus dans les dispositions contenues dans la loi portant révision constitutionnelle et la révision des dispositions relatives à la manifestation en vue de fixer les modalités d'exercice de la liberté de manifestation pacifique, sont également au programme de cette session.

T.K./APS

— Coopération entre l'Algérie et la Tunisie en matière de santé —

Intérêt particulier accordé aux populations frontalières

■ Le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf et son homologue tunisien, Said Aïdi, ont souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les deux pays, en faveur de l'amélioration de la prestation de service de la santé, notamment au niveau des frontières des deux pays.



De notre envoyée spéciale en Tunisie, Louiza Aït Ramdane

Les frontières des deux pays semblent être une priorité pour les deux ministres de la Santé qui prévoient une visite dans les prochains jours à ces régions éloignées, afin de trouver une meilleure issue aux problèmes que connaissent ces régions lointaines des deux pays en matière de service de santé. Mais aussi, pour traquer les épidémies transfrontalières qui menacent les deux pays. En visite de travail en Tunisie, Abdelmalek Boudiaf a souligné l'importance d'une complémentarité entre les deux pays. Les deux pays ont convenu de renforcer leur coopération dans les domaines des systèmes de santé, de la formation, de l'expérience des deux pays dans la transplantation des organes, des produits pharmaceutiques fabriqués localement, en accordant un intérêt particulier aux populations frontalières des soins nécessaires. Cette coopération se concrétise par un programme s'étalant sur une période de dix ans élaboré par les deux pays. Cette feuille de route est le fruit des discussions entamées lors de cette visite entre les deux parties tunisienne et algérienne. Les deux parties ont appelé à coordonner leurs efforts pour l'échange de certains médicaments produits dans l'un ou l'autre des pays au lieu de leur importation, faisant bénéficier à la Tunisie l'expérience algérienne pour la création de l'agence nationale tunisienne pour les médicaments. «Les deux pays sont complémentaires. Ce que produit l'Algérie est à la disposition de la Tunisie et vice versa», explique le ministre de la Santé. Le ministre tunisien a saisi l'occasion pour féliciter l'Algérie pour ses efforts reconnus dans l'amélioration de

la qualité des prestations. Selon lui, les perspectives de la coopération sont «prometteuses», notamment en matière d'expérience dans plusieurs domaines telles la transplantation des organes et les greffes. L'expérience algérienne dans ce domaine est reconnue au niveau international, a indiqué le ministre de la Santé, notant que cette avancée s'est concrétisée par la réalisation de sept centres de greffe au niveau national et la réalisation de plus de 280 greffes.

Cette année a connu une intense activité au niveau des relations algéro-tunisiennes avec des visites et la conclusion de plusieurs accords. La Tunisie mise beaucoup sur le partenariat avec l'Algérie dans le domaine de la santé. Lors d'une visite du ministre de la Santé algérien au centre pour la promotion de la transplantation des organes et un autre centre de greffe de moelle osseuse, Said Aïdi, a justement insisté sur le renforcement de ce partenariat pour aller de l'avant.

Boudiaf exige une production de médicaments à hauteur de 70%

Lors d'une rencontre avec les cadres algériens de son secteur, le ministre de la Santé a exigé des producteurs nationaux de médicaments d'assurer la couverture nationale à hauteur de 70 à 80% pour le début, et pourquoi pas, faire de l'Algérie un pôle de médicaments à moyen terme. «Cela est possible, surtout avec les moyens mis en place par l'Etat», a-t-il dit, soulignant que le secteur de la Santé est un investissement et pas uniquement de consommation. Actuellement, la production algérienne en médicaments a dépassé les 50%. Ce qui rend ce défi lancé par le ministre possible.



L'autre instruction de Boudiaf est de se concentrer sur le traitement anti-cancer, notamment dans le cadre de partenariat. Se targuant des améliorations dans son secteur, Boudiaf fera savoir que le nombre de cas d'insémination algériens orientés vers la Tunisie a diminué ces dernières années. De nos jours, 70% de cas se soignent en Algérie, a expliqué le ministre.

Lors de cette rencontre, les professionnels de la santé ont soulevé pour leur part des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs projets d'investissement en Tunisie.

Parmi ces entraves, le directeur du laboratoire Inpha medis, Mohamed Ahmed Mohamed, a cité des difficultés d'ordre bureaucratique qui entravent les échanges entre les deux pays en matière de médicaments et de services.

De son côté, le docteur Mahmoudi, directeur d'un hôpital à Tizi Ouzou, qui a réussi la fabrication d'un produit pharmaceutique FDG (fluoro desoxy glucose), qui aide à la fois à la prévalence, diagnostic et suivi thérapeutique destiné à l'oncologie, a soulevé également le problème d'enregistrement du médicament en Tunisie, appelant à cet effet, à mettre fin à cette entrave de taille qui ne facilite pas les échanges de médicaments entre les deux pays. «L'Algérie a fait de grands exploits en la matière, pourquoi pas en profiter en Tunisie au lieu d'aller vers le marché de l'importation extérieure». Sur ce point, le ministre de la Santé a promis une prise en charge de ce problème dans les plus brefs délais.

Le Salon international de la santé inauguré

En guise de renforcement de ce partenariat, l'Algérie est l'invitée d'honneur de la Tunisie au 4^e Salon international «Tunisia Health expo 2016» qui a été inauguré hier tard dans la journée par les deux ministres. La participation de l'Algérie sera à la hauteur de la place de choix qui lui a été décernée par les organisateurs tunisiens en tant qu'invitée d'honneur de cette édition. «La présence de l'Algérie en Tunisie comme invitée d'honneur nous honore», a indiqué le ministre tunisien. Les acteurs majeurs de la santé marqueront par leur présence tout l'intérêt et surtout les attentes que suscite ce Salon en termes d'échange et de développement de relations qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour les deux pays. Le pavillon «Algérie» est ainsi organisé en trois pôles différents mais complémentaires. Le premier dit «intentionnel», regroupe les établissements sous tutelle du ministère, chargés de mettre en œuvre le programme du gouvernement et d'insuffler la dynamique de modernisation et de mise à niveau prônée par le ministre. Le second pôle est réservé aux équipements médicaux représentés par une quinzaine d'entreprises algériennes dont l'activité touche à la production, l'importation et la commercialisation de consommables médicaux, des systèmes de traitement de déchets hospitaliers et la fabrication de produits pharmaceutiques. Le troisième concerne l'industrie pharmaceutique, composée de sociétés spécialisées dans le développement, l'importation, la production, le conditionnement et la distribution de produits pharmaceutiques.

L. A. R.

LA QUESTION DU JOUR

Un axe à trois qui se fait appeler la CNLTD

suite de la page Une

Quand plusieurs formations politiques en viennent à faire bloc tout en s'adjuant le titre d'opposition, le moindre qu'on puisse attendre d'elles c'est qu'enfin elles comptent dans le débat. Or la CNLTD n'a pesé jusqu'à que dans les médias, les journaux en particulier, qui depuis le début lui sont acquis. Elle n'a jamais rien fait depuis qu'elle s'est constituée à Mazafran en 2014 qui lui fasse mériter si peu que ce soit le nom qu'elle s'est donné. Une opposition qui en arrive à ce point devrait commencer à douter d'elle-même. Il a fallu d'ailleurs que chacun des éléments ait commencé par reconnaître à part soi son extrême faiblesse pour accepter de faire partie d'une coalition aussi peu regardante sur l'identité de ses composantes. Il a fallu par exemple que le RCD désespère de lui-même pour faire alliance avec le FIS, dont il a toujours demandé la dissolution, et avec le MSP, les deux principaux pôles de la mouvance islamiste. On peut bien sûr en dire autant de ces derniers. Une juxtaposition de plusieurs faiblesses ne fait pas une force, mais seulement une faiblesse plus marquée encore. L'axe tripartite FIS/MSP/RCD, avec tout autour une flopée de coquilles vides en guise de cache-sexe, qui s'est appelé la CNLTD, n'a rien donné jusque-là. Ses architectes devraient se faire une raison, passer à autre chose, faire preuve de créativité politique. Ils n'en feront rien cependant, d'une part parce qu'ils ne veulent pas se remettre en cause, et de l'autre parce qu'ils espèrent encore que la même circonstance qui les a poussés à se regrouper se renouvelle de nouveau : que le président Bouteflika retombe malade et que ce soit sans remède et sans retour cette fois-ci. Seulement, il y a eu depuis quelques petits changements qui font que la circonstance en question ne revoie plus jamais le jour. Dans une année par contre, il est certain que des élections se tiendront, et que chaque parti y prenant part n'en aura que pour ce qu'il a semé antérieurement. Pour l'un des membres de l'axe tout au moins, le FIS, la récolte n'aura même pas lieu, puisque le fait de faire partie d'une coalition ne l'aura pas pour autant ramené dans la légalité. Or il n'y a aucune raison de penser que les deux autres membres aient beaucoup progressé dans l'opinion, si même ils n'ont pas reculé dans l'estime des Algériens, justement pour être entrés dans une alliance sans principe, et sans le moindre profit en retour.

M. H.

22 médicaments contrefaits commercialisés

Un scandale qui menace la santé des Algériens

■ Rien ne semble échapper à la contrefaçon dans notre pays, y compris les médicaments. Avec la commercialisation par certaines pharmacies de médicaments contrefaits, un véritable danger menace la santé des Algériens.

Par Meriem Benchaouia

Selon la Radio nationale Chaîne III, de faux médicaments, pouvant donc entraîner de graves séquelles pour ceux qui les consomment circulent librement sur le marché. Une enquête, indique la même source, a permis d'établir une liste de 22 médicaments contrefaits mais commercialisés dans le circuit officiel. Le président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens, Lotfi Benbahmed, avait déjà il y a quelques jours tiré la sonnette d'alarme sur l'ampleur du fléau. Il a révélé que des «médicaments dangereux» ont été introduits sur le marché national par des «réseaux mafieux». Apparemment ces révélations fracassantes n'ont pas suffi pour faire réagir les autorités concernées pour ordonner le retrait immédiat de ce «poison». De l'avis des spécialistes interrogés par la radio, la provenance de ces médicaments reste énigmatique puisqu'ils ne contiennent aucune traçabilité d'où la thèse selon laquelle leur importation a été faite par la méthode «cabas». Selon le président du CNOP, des réseaux «mafieux», versent dans l'importation frauduleuse de médicaments, n'ayant généralement «aucune utilité thérapeutique», agissent actuellement en Algérie. «Des produits pharmaceutiques supposés ne pas exister sur le marché sont importés illégalement par des réseaux mafieux. Ils sont revendus à travers des distributeurs en parapharmacie et se retrouvent dans certaines pharmacies à travers l'ensemble du territoire national», a-t-il affirmé sur les ondes de la Radio nationale. L'invité a signalé que cette activité informelle, pouvant avoir

de «graves conséquences» sur la santé des malades, est entretenue avec la complicité de pharmaciens indécents. Une quinzaine à une vingtaine de remèdes feraient, selon lui, l'objet de ce commerce dans lequel, affirme-t-il, des médecins seraient également impliqués, parce que les prescrivants. Des inspections «commencent à être diligentées sur le terrain pour faire le constat des infractions et des sanctions très lourdes seront prises à l'égard des contrevenants», a-t-il souligné, rappelant que la législation en vigueur prévoit des sanctions allant de 2 à 5 ans de prison et des amendes oscillant de 5 à 10 millions de dinars. S'exprimant à propos du marché du médicament dans le pays, qu'il estime à 2,8 milliards de dollars/an, l'intervenant signale que 45% de la production sont réalisés localement, relevant, toutefois, que certains industriels ont tendance à fabriquer les mêmes traitements. Pour le D^r Benbahmed, il devient impératif de donner corps à un Plan national de production du médicament, intégrant les divers aspects de formation, d'élaboration des traitements et leur fabrication, pouvant servir de levier de croissance économique. En outre, les effets délétères de médicaments à la composition incertaine et souvent dangereuse peuvent générer des catastrophes sanitaires graves et favoriser l'apparition de résistances aux différents agents anti-infectieux. La volonté politique et les moyens mis à la disposition des autorités doivent être à la hauteur du risque que représente la contrefaçon pour la santé publique. La mobilisation pour vaincre ce fléau, doit être aussi forte que celle pour lutter contre toutes les endémies. M. B.



- 1 COLPOSEPTINE OVULE
- 2 COLPOTROPHINE OVULE
- 3 COLPOTROPHINE CREME
- 4 VITAMINE K ROCHE SANS CONDITIONNEMENT ALORS QUE LE PRODUIT DOIT ETRE PROTEGE DE LA LUMIERE
- 5 POLYGYNAX OVULE
- 6 MINIXIDILSANDOZ 2%
- 7 MINOXIDIL SANDOZ 5%
- 8 ALOSTIL 2%
- 9 ALOSTIL5%
- 10 ALVOCARDYL 160 MG COMPRIMES
- 11 URSOLVAN 200 MG COMPRIMES
- 12 SYNTHOL GEL
- 13 GAVISCON SACHET
- 14 SYNTOCINON INJECTABLE
- 15 SERUM ANTI TETANIQUE
- 16 PROGESTOGEL
- 17 HYDROCORTISONE 10 MG ROUSSEL COMPRIMES
- 18 DIAMOX COMPRIMES
- 19 PERSANTINE 75
- 20 NORMACOL LAVEMENT ADULTE
- 21 HCG 1500 AMPOULE INJECTABLE
- 22 OFLOCET 200 MG

De grands défis pour la nouvelle entreprise d'éclairage public

Blida, routes et cités dans le noir

La défaillance du réseau d'éclairage public dans la plupart des cités et routes des 25 communes de Blida est le souci majeur de leurs habitants qui espèrent voir une solution au plus tôt à leur «calvaire» à la faveur de l'annonce d'une nouvelle entreprise d'éclairage public chargée de relever le «grand défi» de faire baïner la lumière sur ces lieux.

De nombreux citoyens dont des automobilistes se plaignent de l'absence de sécurité la nuit en raison du manque d'éclairage, voire l'absence de lumière dans certaines artères de la ville, mais aussi dans quelques axes de routes nationales ou encore dans des quartiers et régions de la wilaya plongés dans le noir.

«Une lampe de poche est absolument nécessaire la nuit pour sortir à pied, alors qu'une vérification des phares est impérative pour un automobiliste, s'il veut prendre la route de nuit», se sont plaints de nombreux citoyens à l'APS.

D'autres ont évoqué l'existence de nombreux accidents et d'agressions de nuit, à cause de l'absence ou du manque d'éclairage. «Sortir de nuit dans les régions manquant d'éclairage est une véritable aventure», a affirmé, à ce propos, un citoyen, M.B. Pour illustrer la situation, un habitant de la ville d'Ouled Aich a assuré

que «sur 20 poteaux électriques se trouvant dans sa cité, seul un est opérationnel». Le constat est le même sur l'axe de la RN1 reliant Médéa à Blida, où la visibilité est nulle de nuit sur les frontières administratives de la wilaya, à cause de la non-fonctionnalité de l'éclairage devant le panneau annonçant l'entrée des automobilistes sur le territoire de Blida.

L'absence d'éclairage public est également de mise sur le chemin de wilaya menant de la zone industrielle Ben Boulaid vers Beni Tamou et Diar El Bahri (Beni Merad), où les poteaux électriques sont hors d'usage pour des causes qui restent inconnues. Le même problème se pose aux automobilistes en provenance d'Alger qui se re-trouvent dans le noir en arrivant à Boufarik, pour les mêmes raisons, au même titre que ceux empruntant l'autoroute vers Chiffa et El Affroune.

Plus de 61% du réseau d'éclairage non fonctionnel

Le wali de Blida, Abdelkader Bouazghi, a déploré le non-fonctionnement d'un taux de plus de 61% du réseau d'éclairage public, une situation qu'il a qualifiée, lors d'un récent conseil de l'exécutif de la wilaya, de «catastrophique». «Sur un total

de 57 000 points lumineux au niveau de tout le territoire de la wilaya, seuls 6 000 sont en bon état, alors que 35 000 sont en panne, soit un taux de plus de 61%», a-t-il relevé lors de ce conseil consacré à la présentation des dispositifs administratifs et financiers de trois nouveaux établissements publics d'éclairage public, de collecte de déchets et de gestion des espaces verts.

L'entrée en activité de l'EPIC Mitidja Inara (Mitidja éclairage) est donc attendue par les habitants des diverses communes qui souhaitent en finir avec ce «calvaire» vécu depuis plusieurs mois.

Une nouvelle entreprise, de grands défis

Sur les 25 communes de la wilaya, seules Blida et Boufarik sont dotées d'une entreprise d'éclairage public, un nombre jugé «insuffisant» pour la couverture de tout le territoire de la wilaya. D'où la nécessité de création d'une entreprise de wilaya afin de prendre en charge les besoins de toute la région.

C'est dans cet objectif que fut annoncée, le 18 février dernier, la création d'une entreprise de wilaya à caractère industriel et commercial pour l'éclairage public, en

vue de la prise en charge de tout le territoire de la wilaya. «Cette entreprise sera fonctionnelle dans environ un mois, dès la garantie de son financement et le transfert des employés des communes vers cette entreprise», a déclaré, à ce propos, le wali. Dans la perspective d'accélérer le processus d'installation officielle de cette entreprise, le wali a instruit les présidents des communes de tenir des consultations, avant le 6 mars prochain, en vue d'intégrer le projet. L'annonce d'installation de cette nouvelle entreprise a été fortement saluée par les citoyens, dont notamment ceux des zones reculées, accusant un déficit en matière d'éclairage public.

A noter que l'entreprise d'éclairage public de la commune de Blida ne peut à elle seule prendre en charge les besoins réels de la totalité de la localité.

A titre d'exemple, l'éclairage est absent dans toutes les cités et routes, dans un rayon de plus de 10 km à partir de l'entrée du siège de la commune, d'où de grands espoirs fondés par les citoyens sur cette nouvelle entreprise, qui souhaitent, dans un avenir proche, se promener, la nuit, en toute sécurité, comme en plein jour, dans des rues bien éclairées.

Hamid L./APS

Changes

L'euro se stabilise face au dollar dans un marché sans direction

L'EURO se stabilisait face au dollar hier, dans un marché sans grande direction dans l'attente des données sur l'emploi dans le secteur privé américain alors que le billet vert restait soutenu par les récentes données encourageantes sur la première économie mondiale. L'euro valait hier 1,0868 dollar contre 1,0867 dollar mardi soir. L'euro était tombé mardi en fin d'échanges européens à 1,0834 dollars, son niveau le plus faible en un mois. La monnaie européenne tentait de se reprendre face à la devise nipponne, à 124,25 yens hier contre 123,82 yens mardi soir. Elle était tombée mardi en cours d'échanges européens à 122,09 yens, un nouveau plus bas depuis avril 2013. Le dollar se renforçait face à la monnaie japonaise, à 114,33 yens contre 113,94 yens la veille. Comme ce qui a pu être observé en février, le début du mois de mars est marqué par des mouvements en dents de scie sur un marché des devises toujours empreint de prudence, observait un analyste. Ces mouvements «donnent l'impression que le marché peine à trouver une direction, mais aussi qu'il n'arrive pas vraiment à déterminer quel est l'élément moteur», poursuivait-il. Depuis le début de la semaine, l'euro souffre d'un retour de la baisse des prix à la consommation en zone euro en février qui a renforcé la probabilité d'un nouvel assouplissement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). L'institution de Francfort, qui fera un point le 10 mars sur sa politique monétaire, soutient déjà l'économie à hauteur de 60 milliards d'euros mensuels de rachats d'actifs, ce qui a pour effet collatéral de diluer la valeur de la monnaie unique. Et les inquiétudes sur la vigueur de la reprise économique de l'Union monétaire ont de plus été alimentées mardi par le nouveau fort ralentissement de la croissance du secteur manufacturier de la zone euro. Les cambistes seront particulièrement attentifs aux données sur le marché du travail en février aux Etats-Unis, avec les chiffres ADP hier mais surtout le très important rapport officiel mensuel vendredi. La Fed fait de l'amélioration notable et pérenne de l'emploi et de l'accélération de l'inflation les deux éléments déclencheurs d'un resserrement monétaire. De bons indicateurs augmentent ainsi les chances de voir la Fed poursuivre cette année le mouvement de hausse des taux initiés en décembre dernier. La livre britannique repartait en légère baisse face à la monnaie européenne, à 78,05 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,3923 dollar pour une livre. La devise suisse reculait un peu face à l'euro, à 1,0849 franc pour un euro, mais montait face au billet vert, à 0,9882 franc pour un dollar. La monnaie chinoise gagnait un peu de terrain face au billet vert, à 6,5510 yuans pour un dollar contre 6,5521 yuans mardi après-midi, ce qui constituait son niveau en fin d'échanges le plus faible depuis le 5 février. L'once d'or valait 1 230,73 dollars, contre 1 236,50 dollars mardi soir.

R.E.

Sucre

La facture d'importation en baisse de moitié

■ La facture d'importation des sucres (de betterave brute, de canne à sucre, sirop de lactose et lactose à l'état solide) s'est chiffrée à 54,71 millions de dollars en janvier 2016, contre 120,66 millions de dollars en janvier 2015, selon les Douanes.

Par Yanis G.

Les quantités importées ont baissé en s'établissant à 159 813 tonnes (t) contre 226 303 t, indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis). La facture d'importation du sucre a ainsi reculé de 54,65%, tandis que les quantités importées ont diminué de 29,4% entre les deux périodes de comparaison. La baisse de la facture s'explique non seulement par la réduction des quantités importées mais aussi par la baisse des prix à l'importation des sucres roux et blanc sur les marchés mondiaux en raison d'une meilleure récolte de canne à sucre que prévu et d'une dépréciation de la monnaie brésilienne par rapport au dollar. Premier producteur mondial de sucre, le Brésil a tablé sur une récolte record de canne à sucre de 604 millions de tonnes sur 2015-2016, la canne étant à l'origine de 80% de la production mondiale de sucre. Il s'agit aussi de l'estimation favorable de production de sucre en Inde qui en est devenu le deuxième produc-



teur mondial et en sera exportateur net en 2016. Ainsi, durant l'année 2015, les prix moyens à l'importation par l'Algérie des sucres roux et blanc ont baissé

de 18%. La tendance baissière des prix mondiaux du sucre a été relevée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a noté

que l'indice des prix du sucre a diminué de 4,1% en janvier dernier par rapport à décembre 2015, rappelle-t-on.

Y. G.

Pour soutenir le développement économique

Appel à la promotion de l'artisanat

Les participants au séminaire national sur «la réalité et les perspectives de l'artisanat» ont appelé à Alger à la promotion de l'artisanat pour permettre au secteur de contribuer au développement économique durable en tant qu'alternative aux hydrocarbures. Lors de cette rencontre organisée par l'Association scientifique du club des études économiques de la faculté des sciences économiques et de gestion de l'université d'Alger 3, les participants ont souligné

la nécessité de «relancer l'artisanat et les métiers en actualisant notamment la formation spécialisée». L'ex-directeur général de l'Agence nationale de l'artisanat et des métiers, Salah Sahel, a affirmé dans son intervention l'importance d'«accompagner les artisans dans leurs activités créatives», appelant à la préservation de l'artisanat qui constitue, a-t-il dit, «une partie importante du patrimoine national». Il a rappelé le rôle des chambres d'artisanat dans «l'accompagne-

ment des artisans notamment dans la formation et la création des micro-entreprises pour assurer des postes d'emploi et impulser le secteur du tourisme en Algérie». Il a proposé la création d'un observatoire national de l'artisanat et des métiers pour la préservation de ce patrimoine, appelant à faire de cette industrie un secteur économique qui contribue à la réalisation du développement durable.

Souad L./APS

Pétrole

Un gel du niveau de la production poussera les prix à la hausse

Les Emirats arabes unis, l'un des principaux membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), ont estimé qu'un gel du niveau de la production de pétrole par les pays producteurs pousserait à la hausse les prix, tombés à leur plus bas en 13 ans. «Je pense que les prix actuels vont obliger tous (les pays) à stabiliser leur production au niveau de janvier», a déclaré le ministre émirati de l'Energie, Suhail al-Mazroui. Mi-février, l'Arabie saoudite et la Russie – les deux premiers producteurs de brut – avaient proposé, avec le Qatar et le Venezuela, que tous les pays producteurs de pétrole gèlent leur production à son niveau de janvier afin de soutenir les prix.

«Le gel (du niveau) de production n'est plus un choix mais une nécessité à laquelle tous (les producteurs) doivent s'engager», a ajouté le ministre émirati, cité par l'agence officielle Wam. Selon lui, le marché pétrolier international est confronté à «un excès de l'offre» et «non pas à une faiblesse de la demande». «Si on s'engage à stabiliser la production, on verra l'impact sur le marché», a-t-il encore dit, soulignant que «c'est le marché qui fixe les prix». En novembre 2014, la décision de l'Opep – sous la pression de l'Arabie saoudite – de ne pas réduire l'offre pour soutenir le marché en baisse avait contribué à l'effondrement des cours. En l'absence d'«une réduction de la production» pour

soutenir les prix, il est «nécessaire de s'entendre sur une stabilisation de la production», a répété M. Mazroui, soulignant que son pays «se range avec la majorité sur toute décision qui serait prise pour rétablir l'équilibre sur le marché pétrolier». Alors que le pétrole est tombé en début d'année au plus bas depuis 2003, les marchés ont beaucoup fluctué ces derniers temps face aux rumeurs d'une baisse concertée de l'offre entre grands producteurs. Les investisseurs ont été encouragés par l'annonce d'une nouvelle réunion à la mi-mars entre l'Arabie saoudite, le Qatar, le Venezuela, tous trois membres de l'Opep, et la Russie. Les efforts se concentrent actuellement sur la coopération entre

membres et non-membres de l'Opep, a indiqué le ministre émirati, précisant que l'Opep n'avait pas convoqué de réunion extraordinaire. Le gouvernement saoudien a réaffirmé lundi sa volonté d'œuvrer «avec tous les grands producteurs pour limiter la volatilité» des marchés pétroliers. Dans un communiqué publié par l'agence officielle Spa au terme de sa réunion hebdomadaire, le gouvernement de Ryadh s'est dit ouvert à «toute action de coopération» et a promis de continuer à investir dans le secteur pétrolier pour «maintenir sa capacité de production afin de répondre à toute demande additionnelle ou remédier à une perturbation de l'offre».

Fateh M./Agences

Boumerdès

Le taux de couverture sécuritaire est de près de 80 %

■ Le taux de couverture sécuritaire du territoire de la wilaya de Boumerdès est de près de 80 %, a-t-on appris du directeur de sûreté de wilaya.

Par Fateh J.

Ce taux de couverture est assuré par quelque 32 structures de la Sûreté nationale, disséminées à travers le territoire de la wilaya, dans l'attente du parachèvement d'autres structures similaires, actuellement en réalisation, dans un objectif d'assurer un policier pour 300 habitants, a déclaré Ali Bedoui dans un point de presse, tenu à une heure tardive de la soirée de lundi, à l'issue d'une visite guidée, à travers de nombreuses structures du secteur, organisée au profit des correspondants de presse de la wilaya. La mise en exploitation des structures, actuellement en chantier, est de nature à renforcer et soutenir l'action des unités opérationnelles sur le terrain dans leur mission de préservation des personnes et de leurs biens, a-t-il ajouté. Il a souligné que la mission suprême de la Sûreté



Ph. > D. R.

nationale demeure le renforcement de la sécurité de proximité à travers la wilaya, parallèlement à l'amélioration de l'accueil des citoyens et la résolution de leurs doléances, en plus de la lutte contre le crime sous toutes ses formes et la consécration de l'Etat de droit. Selon le responsable de la sûreté de wilaya Ali Bedoui, le secteur dispose, actuellement, de 11 sûretés urbaines, neuf sûretés de daïra et 10 brigades mobiles de la police judiciaire (BMPJ). Après avoir souligné la consécration d'une stabilité sécuritaire, durant ces cinq dernières années, à Boumerdès, suite à l'élimination du danger terroriste, le chef de sûreté de wilaya a

toutefois relevé la prolifération de certains fléaux tels que la consommation des drogues et le vol de véhicules. Il a fait part, à ce propos, d'efforts soutenus pour la lutte contre ces phénomènes, à travers l'action préventive de terrain, renforcée par la présence massive des éléments des forces sécuritaires, parallèlement à la contribution efficiente des citoyens en la matière, grâce à leurs appels sur le numéro vert 1548. L'année 2014 a connu une augmentation dans les vols de véhicules dans la wilaya de Boumerdès, et ce, eu égard à sa position géographique qui en fait une zone de transit, a

indiqué le directeur de sûreté de wilaya, avant de relever que ce phénomène a enregistré une certaine accalmie en 2015, suite à la mise hors d'état de nuire de nombreux réseaux criminels spécialisés en la matière. Les correspondants de la presse à Boumerdès ont été invités, à l'occasion, à une visite guidée au siège de la brigade d'intervention du service d'ordre public, ainsi que de la nouvelle sûreté urbaine d'Ouled Hadadj, avant de marquer une autre halte à la sûreté de daïra de Khmiss El Khechna, au centre médico-social de la police, et à une salle de sport mise à la disposition des éléments du secteur.

F. J.

Aïn Defla

Plusieurs infrastructures de la Protection civile en cours de réalisation

Plusieurs infrastructures relevant de la Protection civile sont en cours de réalisation dans la wilaya de Aïn Defla, a indiqué un officier de ce corps constitué à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Protection civile coïncidant avec le 1^{er} mars de chaque année. Ces structures concernent la réalisation d'une unité principale au niveau du nouveau pôle urbain de Aïn Defla et deux centres avancés à Arrib et El Mayenne, a indiqué Smaïl Benaïssa, responsable de la division administration et approvisionnement, au cours d'une cérémonie organisée à cette occa-

sion. Ces structures concernent également une unité d'intervention à Bordj Emir Khaled et un célibatorium au niveau de la même commune, a-t-il précisé, faisant état dans ce cadre de la mobilisation d'une enveloppe financière de plus de 700 millions DA. Plus de 1 170 personnes ont été formées par la Protection civile depuis l'année 2010 dans le cadre de l'opération «un secouriste par famille», a signalé le même officier. La campagne visant à porter les soins médicaux aux habitants des zones enclavées de la wilaya a, quant à elle, touché plus de 3 500 personnes au niveau de

15 communes depuis juin 2014, a-t-il par ailleurs souligné. La journée internationale de la Protection civile, dédiée cette année aux nouvelles technologies de l'information a été marquée par l'hommage rendu aux éléments de ce corps constitué victimes du devoir professionnel ainsi qu'aux retraités, en présence des autorités locales de la wilaya. A la fin de la cérémonie organisée à cette occasion, des manœuvres mettant en évidence le travail des pompiers lors des accidents de la route et de noyades ont été organisées.

Salim L./APS

Tizi-Ouzou

Production de plus de 9,7 millions de litres d'huile d'olive

Une production de 9 778 700 litres d'huile d'olive a été réalisée à ce jour dans la wilaya de Tizi Ouzou, a annoncé le chef de service et expert en oléiculture à la direction locale des services agricoles (DSA). Cette production dépasse les prévisions de la DSA pour la saison 2015/2016, estimées à 8,640 millions de litres d'huile pour une récolte prévisionnelle de

450 000 quintaux d'olives, a précisé Karim Kouraba. Cette quantité d'huile a été obtenue suite à la trituration de 509 549 quintaux d'olive sur une quantité totale de 534 538 quintaux d'olives récoltée à travers la wilayas sur une superficie globale de 30 288 hectares, a indiqué le dernier bilan de la DSA. Le rendement moyen en olive est estimé à 18 quintaux à l'hectare au

moment où le rendement en huile est de 19 litres par quintal, a ajouté M. Kouraba. Jusqu'à mardi, la récolte a atteint un taux de 99% d'avancement à travers la wilaya, tandis que la trituration est actuellement à 95%, a-t-il indiqué. Ce même responsable a rappelé que l'opération de trituration a été prise en charge par 297 huileries dont 179 huileries traditionnelles, 89

modernes et 29 semi-automatiques. Une augmentation de 20 % de la production d'huile d'olive est enregistrée cette saison par rapport à la saison 2014-2015 où la récolte était de 382 457 quintaux d'olive sur une superficie récoltée de 29 405 hectares et une production de 7, 586 millions de litres d'huile, a relevé M. Kouraba.

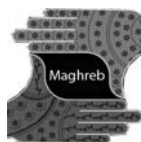
Hani A. /agences

Mascara Un quota supplémentaire de 1 000 logements location-vente

LA WILAYA de Mascara a bénéficié dernièrement d'un quota supplémentaire de 1 000 logements location-vente, a indiqué le directeur de l'habitat, tout en annonçant le lancement des travaux de réalisation de 1 500 logements de même formule au chef-lieu de wilaya. L'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL) a saisi la direction de l'habitat pour réserver à la wilaya un quota supplémentaire de 1 000 logements location-vente, qui s'ajoutent à un premier quota de 2 000 unités, a précisé Guellil Abdelmadjid. Ce nouveau quota, a souligné le même responsable, a été transféré à la wilaya qui devra le répartir sur des communes selon le besoin, la disponibilité du foncier et la carte du logement de la wilaya. Par ailleurs, les travaux de réalisation de 1 500 logements de même formule ont été lancés dans trois sites au chef-lieu de wilaya. Une société chinoise a entamé les travaux de terrassement, en attendant le lancement de la construction de 500 autres logements à Sig et Tighennif qui sont à l'étude. M. Guellil a déclaré que le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a décidé la programmation de quotas de logements location-vente de manière progressive et annuellement jusqu'à satisfaction de toutes les demandes formulées. A.L.

El-Bayadh Des taux de raccordement de 97% à l'électricité et au gaz à atteindre en 2017

Les taux de raccordement aux réseaux de distribution de l'électricité et du gaz naturel devront atteindre 97% et 93% respectivement à l'horizon 2017 dans la wilaya d'El-Bayadh, a-t-on appris des services de la wilaya. Ces taux de couverture sont projetés dans le cadre du programme complémentaire dont a bénéficié le secteur de l'énergie, avec une enveloppe de 5 milliards DA et qui sera lancé prochainement, a-t-on indiqué. Le wali d'El-Bayadh, Abdallah Benmansour, avait fait état lors d'une récente visite dans les communes de Bougtob et El-Kheither, d'un taux actuel de couverture de la wilaya d'El-Bayadh de l'ordre de 93% et de 87 % en électricité et en raccordement au gaz naturel, respectivement. La commune de Leboud et d'autres agglomérations secondaires, à l'instar de Mouilha, El-Maghessel, Sidi Ahmed Bel-Abbes et de Benhedjam, non encore raccordées au gaz naturel, devront bénéficier de ce programme complémentaire, a-t-il ajouté. Ce programme, auquel l'entreprise Sonelgaz contribue à hauteur de 25%, devra permettre le raccordement au réseau d'électricité de près de 4 500 foyers et plus de 2 500 autres au réseau de gaz de ville à travers les régions non encore couvertes, selon le même responsable. R.R.



Sahara occidental

L'ANR appelle à la relance des mécanismes de la solidarité africaine

■ Le secrétaire général de l'Alliance nationale républicaine (ANR), Belkacem Sahli, a réitéré «la position immuable» de son parti en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, appelant à la relance des mécanismes de la solidarité africaine avec la cause sahraouie.

Ph. : DR



Par Asma F./Agences

Lors d'une conférence animée au siège du parti à Alger, à laquelle était invitée une délégation du parti de l'Union du peuple gabonais (PUPG), conduite par son président Moukagni Iwangou Jean de Dieu, M. Sahli a «réaffirmé le soutien indéfectible et inconditionnel de son parti au droit du peuple sahraoui frère à l'autodétermination», conformément aux chartes et résolutions pertinentes des Nations unies.

Affirmant la disposition de son parti à prendre part à toute initiative aussi bien politique qu'humanitaire devant alléger les souffrances du peuple sahraoui, M. Sahli a appelé tous les militants de cette cause juste à l'intérieur et à l'extérieur du pays, à «relancer et à raffermir les mécanismes de solidarité à travers des initia-

tives palpables en faveur des différentes catégories du peuple sahraoui frère, étudiants, jeunes, femmes, intellectuels, élus et société civile». Il a appelé, à cette occasion, la communauté internationale, notamment les Nations unies, à assumer sa responsabilité historique et trouver une solution juste et durable au conflit sahraoui qui est une question de décolonisation.

M. Sahli s'est félicité par ailleurs de la décision de l'Union européenne (UE) annulant l'accord agricole avec le Maroc et qui incluait des territoires du Sahara occidental occupés par le Maroc. Il a, en outre, plaidé pour le soutien de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), et son élargissement au contrôle des droits de l'Homme dans les territoires occupés, en dénonçant les ten-

tatives marocaines visant à légitimer sa souveraineté prétendue sur ces territoires en y organisant des forums économiques et en signant des accords commerciaux au détriment des droits élémentaires des Sahraouis. M. Sahli a enfin rappelé les principes de la politique extérieure de l'Algérie, basés sur la non-ingérence dans les affaires internes des pays, en privilégiant les solutions pacifiques des conflits régionaux et internationaux.

Le référendum d'autodétermination est un droit élémentaire

Le président du parti de l'Union du peuple gabonais (PUPG), Moukagni Iwangou Jean de Dieu, a souligné à Alger l'urgence du règlement du conflit

du Sahara occidental pour se débarrasser des séquelles du colonialisme en Afrique, estimant que le référendum d'autodétermination «est un droit élémentaire du peuple sahraoui». Invité à une conférence animée par le parti de l'Alliance nationale républicaine (ANR), M. Moukagni a indiqué que «la question sahraouie est une affaire africaine», estimant que l'Afrique doit se débarrasser des séquelles du colonialisme notamment celles liées aux conflits.

A la tête d'une délégation gabonaise participant à cette rencontre, le président du PUPG a souligné que l'Afrique doit jouer un rôle actif dans la résolution des conflits qu'elle connaît, notamment le conflit sahraoui qui n'a que trop duré, soulignant que le référendum d'autodétermination est «un droit élémentaire pour le peuple sahraoui». M. Moukagni a souligné que l'Etat sahraoui est un «Etat accompli» et qu'il dispose de tous les repères d'un Etat mais qu'il est soumis à un colonialisme qui spolie ses terres, ajoutant que cet Etat (sahraoui) «est une réalité qu'il ne faut ignorer si nous voulons en tant qu'Africains œuvrer pour un meilleur avenir pour le continent».

A cette occasion, il a en outre passé en revue les différentes étapes traversées par la région d'Afrique centrale et les référents historiques sur lesquels s'appuie son parti pour soutenir le peuple sahraoui, soulignant que le peuple gabonais est anticolonialiste et soutient les mouvements de libération en Afrique. Il a également souhaité un véritable rapprochement entre la société civile gabonaise et son homologue sahraouie au mieux des intérêts des deux parties. M. Moukagni a

par ailleurs déploré la situation économique précaire de l'Afrique en raison des séquelles du colonialisme qui continuent d'impacter notre vie et notre avenir. Il a en outre relevé, à cette occasion, la nécessité de conjuguer les efforts des tous les Africains pour résoudre les conflits de sorte à préserver les intérêts des peuples africains et réaliser un véritable essor économique en Afrique.

A.F./Agences

Tunisie Soutien de l'Autriche au processus de transition démocratique

L'AUTRICHE continuera à soutenir les efforts de la Tunisie sur le chemin de l'édification d'une société démocratique, pluraliste et moderne, a affirmé le ministre fédéral autrichien de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires étrangères, Sebastian Kurz. Cette réaffirmation du soutien autrichien en faveur de la transition démocratique en Tunisie a été exprimée par le chef de la diplomatie autrichienne lors d'une réunion à Vienne avec les représentants du Quartet du dialogue national, lauréat du prix Nobel de la Paix. Le Quartet est composé de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), l'Ordre des avocats et la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH). Une entrevue tenue en marge d'une réunion du groupe de contact méditerranéen de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dont la présidence est assurée actuellement par l'Autriche, indique un communiqué du ministère, ajoutant que M. Kurz a salué les efforts de l'ensemble des acteurs tunisiens, notamment le Quartet du dialogue national, engagés dans le processus de consolidation des acquis démocratiques. «Il est aujourd'hui de notre intérêt que la Tunisie demeure une lueur d'espoir dans une région tourmentée par les conflits, notamment en Libye», a déclaré M. Kurz, estimant que les efforts de médiation déployés par le Quartet du dialogue national représentent un modèle à suivre. R.M.

Libye

Urgence d'une solution politique dans le «strict respect» de son unité

L'Algérie souligne «autant l'urgence que l'impératif» d'une solution politique en Libye dans le «strict respect» de son unité et de son intégrité territoriale, a indiqué, mardi à Genève, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra.

«L'Algérie, qui continuera également d'apporter son plein appui au processus de règlement de la crise libyenne sous l'égide des Nations unies, souligne autant l'urgence que l'impératif d'une solution politique afin que les problèmes multidimensionnels auxquels fait face ce pays frère soient réglés par un gouvernement d'union nationale avec le soutien de la communauté internationale», a précisé Lamamra dans

son intervention au Segment de Haut niveau de la 31^e session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Le règlement de la crise libyenne, a-t-il soutenu, devra se faire «dans le strict respect de l'unité, de l'intégrité territoriale de la Libye et de la souveraineté de son peuple», affirmant que pour l'Algérie, les choix et les droits des peuples «doivent être protégés et respectés en tous lieux et en toutes circonstances». Au sujet de la crise malienne, le ministre d'Etat a souligné que l'Algérie, en tant que «pôle de stabilité» et «promoteur» de la sécurité internationale, «continuera à apporter, en sa qualité de président du Comité de suivi de l'Accord issu du processus d'Alger, sa pleine contribution à la paix et à la réconciliation au

Mali». Concernant la question palestinienne, le chef de la diplomatie algérienne a relevé que le peuple palestinien, victime d'une politique de domination et de répression, «attend depuis de longues décennies d'être rétabli dans ses droits nationaux légitimes». «Il résiste aux pratiques de l'occupant qui a systématiquement modifié les données géographiques, démographiques et sociologiques des territoires occupés», a-t-il indiqué, soulignant que cette politique que le Conseil a dénoncée à maintes occasions «vient, hélas, une nouvelle fois, de conduire à la démission du Rapporteur spécial, M. Makarim Wibisono, en raison de l'absence de coopération de l'occupant».

Hatem B./APS

Élections primaires USA

Trump et Clinton sortent grands favoris du «Super mardi»

■ L'homme d'affaires Donald Trump et la démocrate Hillary Clinton se retrouvaient hier favoris des primaires pour la Maison-Blanche après un «super mardi» à succès, journée charnière qui présage un duel entre les deux candidats aux personnalités très opposées.

Par Ali O.

Donald Trump a depuis le 1er février gagné 10 des 14 premières primaires, et Hillary Clinton 11 sur 16 contre Bernie Sanders. Ils ont chacun démontré leur popularité de l'est à l'ouest et du nord au sud du pays.

Avec le résultat des caucus républicains de l'Alaska tombés aux premières heures de hier et remportés de justesse par le sénateur du Texas Ted Cruz, selon les télévisions américaines, Trump a engrangé sept victoires dans 11 États.

Sur le papier, et selon les sondages, Hillary Clinton partirait favorite contre un personnage aussi clivant que Donald Trump. Mais les démocrates ne veulent pas sous-estimer un homme qui a humilié tous les pronostiqueurs.

«Nous avons toujours pris Donald Trump au sérieux», a souligné sur CNN le directeur de campagne de M^{me} Clinton, John Podesta.

Populiste sans intégrité idéologique, au verbe incendiaire, Donald Trump pourrait surprendre une femme d'État rodée mais dont la discipline tourne parfois à la rigidité. Sans compter les affaires qui la poursuivent: les attaques contre la mission diplo-



matique de Benghazi, en Libye, en 2012 (quatre morts), et la controverse sur sa messagerie privée quand elle dirigeait la diplomatie (2009-2013).

«Ça va être assez rude, je ne vais pas lâcher l'histoire des emails», a annoncé Donald Trump mardi soir sur Fox News.

Selon le *New York Times*, les

stratégues de l'équipe Clinton envisagent de confier le sale boulot de répliquer à Donald Trump à Bill Clinton, épargnant autant que possible à la candidate le combat de boue.

Mais Donald Trump a un avantage: sa flexibilité idéologique, qui pourra lui permettre d'aller chercher les voix des électeurs indépendants, au centre.

«Nous allons rassembler le parti et nous allons agrandir le parti», a-t-il promis dans son discours de victoire.

Dans le passé, il a fait preuve d'un remarquable opportunisme, passant de la gauche à la droite en fonction de ses intérêts d'homme d'affaires, sur le droit à l'avortement ou les armes à feu.

Aujourd'hui encore, il n'épouse pas complètement l'orthodoxie républicaine, envoyant des signaux mitigés sur l'immigration, la santé, le libre-échange et la relation avec Israël.

Il a même défendu mardi le rôle du réseau de planning familial et de cliniques d'avortement Planned Parenthood, que les républicains attaquent avec une extrême virulence. «Il est déjà allé au centre», argue Cary Covington, professeur de sciences politiques à l'Université de l'Iowa. «Je ne pense même pas qu'il ait à changer», dit-il à l'AFP.

Donald Trump répète qu'il pourrait gagner en novembre dans des États démocrates

comme le Michigan, où la population blanche ouvrière pourrait être sensible à son discours anti-système et protectionniste. Le rejet de plus en plus public de Donald Trump par des élus conservateurs ne ferait que renforcer sa cote.

«Plus les élites du parti protestent contre Donald Trump, plus ça l'aide, car ce ne sont pas des gens que la base respecte», dit à l'AFP Norman Ornstein, de l'American Enterprise Institute.

Mais Hillary Clinton a déjà commencé à transformer la campagne en référendum sur l'intolérance supposée du parti républicain et de son favori. Elle dépeint Donald Trump comme un homme xénophobe et sexiste qui déchirera l'Amérique. Comme avec Barack Obama en 2008 et 2012, sa stratégie repose sur la mobilisation des minorités noires et hispaniques.

«Je vais continuer à dénoncer l'intolérance et le harcèlement», a-t-elle lâché à des journalistes mardi à Minneapolis. Dans ses discours, elle parle désormais «amour» et «gentillesse».

Mais l'ex-Première dame, ex-sénatrice et ex-secrétaire d'État représente l'establishment par excellence, dans une année marquée par la colère anti-élites.

«Il y a énormément de gens qui veulent mettre leur poing dans la tête du système, et Donald Trump est ce poing», a dit David Axelrod, ancien stratège de Barack Obama, au site Vox.

Un consultant républicain du Massachusetts, Brad Marston, abonde. Il admet s'être trompé l'été dernier sur les chances de Donald Trump et prévient que l'homme pourrait être redoutable. A. O.



Points chauds

Inquiétudes

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que Donald Trump vient, sans grande surprise, de remporter le Super Tuesday aux USA, et que Ted Cruz augmente de son côté ses chances face à son principal adversaire, il apparaît surtout qu'il ne reste plus en course aucun Républicain modéré. Tous ceux qui aujourd'hui ont été plébiscités étant en effet issus de la branche des ultraconservateurs. Une situation qui avait même interpellé la direction du parti Républicain qui avait tenté de mettre en valeur les candidats les plus mesurés ; sans succès. Le rival Républicain malheureux de Barack Obama à la présidentielle de 2008, John McCain, a d'ailleurs jugé «inquietant» le niveau de la campagne dans son camp pour les primaires de l'élection présidentielle 2016. «J'aimerais que tous les Américains entendent votre témoignage aujourd'hui», a-t-il lancé au général américain Philip Breedlove, qui venait de livrer un portrait inquietant de la politique russe en Europe lors d'une audition au Sénat. «Peut-être alors pourrions-nous avoir une campagne présidentielle qui ne se concentre pas sur la taille des oreilles des gens, ou s'ils ont un problème de sudation ou non», a-t-il déclaré depuis son siège de président de la commission des forces armées du Sénat. «C'est inquietant», a-t-il ajouté. Le candidat Républicain Donald Trump, habitué des controverses et dérapages, s'est moqué des grandes oreilles de son adversaire Marco Rubio et de sa tendance à transpirer. Rubio et Ted Cruz, troisième du peloton de tête des candidats républicains, ont de leur côté dernièrement décidé d'adopter le registre du milliardaire en s'en prenant à son allure, ses failles, ses revenus. L'inquiétude des dirigeants du parti républicain devant l'ascension de Trump s'est transformé ces derniers temps en véritable panique, estimant que son investiture signifierait une inévitable défaite Républicaine à la présidentielle, et transformerait le parti pour une génération. Mais ces avertissements ne sont visiblement pas entendus par les électeurs Républicains qui ont ces dernières semaines ignoré les candidats modérés au profit des ultraconservateurs, favorisant l'excès de la forme sur le fond. Reste à savoir si cela signifiera vraiment la défaite des Républicains face au candidat Démocrate en novembre prochain. Après tout personne n'aurait osé prédire il y a un an que Trump serait vraisemblablement le candidat désigné du parti Républicain au détriment de candidats plus sérieux et expérimentés.

F. M.

Afghanistan

Attaque contre le consulat indien à Jalalabad

Des explosions et des coups de feu ont retenti hier à proximité du consulat indien de Jalalabad, dans l'est de l'Afghanistan, qui était la «cible» d'une attaque, ont indiqué un journaliste de l'AFP et la diplomatie indienne.

«Notre consulat a été pris pour cible, mais tout le monde est en sécurité», a déclaré à l'AFP Vikas Swarup, porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères.

Les autorités locales n'étaient pas en mesure de préciser si les déflagrations et les tirs avaient fait des morts ou des blessés.

«J'étais dans mon magasin quand j'ai entendu une énorme explosion. Les fenêtres ont vibré et j'ai vu des personnes blessées», a raconté un commerçant à l'AFP.

Aucun groupe n'a revendiqué cette attaque qui souligne les difficultés des forces de sécurité à contenir les insurrections armées, un peu plus d'un an après la fin de la mission de combat de l'Otan en Afghanistan. Depuis, les 13 000 soldats étran-

gers n'ont qu'un rôle de formateurs et conseillers auprès de leurs homologues afghans.

«Les forces de sécurité afghanes ont fait d'énormes progrès, mais elles ont encore besoin de notre aide», a observé le général John Campbell, chef des troupes étrangères en Afghanistan, lors d'une cérémonie hier au QG de l'Otan à Kaboul.

Lors de cette cérémonie, organisée quelques heures avant l'attaque de Jalalabad, le général américain Campbell a transféré son commandement au général John Nicholson.

Son successeur hérite d'un conflit qui a vu l'émergence du groupe État islamique (EI), notamment dans la province de Nangarhar dont Jalalabad est le chef-lieu.

Le quartier où se trouve le consulat indien de Jalalabad a été le théâtre de plusieurs attentats ces derniers temps.

La plus spectaculaire a eu lieu le 13 janvier, lorsque l'EI a commis sa première attaque contre

l'État pakistanais en tentant d'entrer, en vain, dans le consulat pakistanais. Sept soldats et policiers avaient été tués dans l'assaut.

L'EI a aussi réussi à prendre plusieurs zones anciennement sous le contrôle des rebelles talibans, dont l'est de l'Afghanistan est l'un des bastions historiques.

Le gouvernement afghan, ennemi juré des jihadistes, s'est lancé avec ses partenaires pakistanais, chinois et américains dans une série de réunions quadripartites pour tenter de relancer le processus de paix avec les talibans. Les quatre pays s'attendent à une reprise du dialogue direct cette semaine avec les insurgés.

L'Inde ne fait pas partie de ce quartette, mais entretient d'étroites relations avec Kaboul. Et l'attaque de hier contre son consulat à Jalalabad rappelle une précédente offensive lancée en janvier contre sa mission diplomatique de Mazar-i-Sharif, dans le nord de l'Afghanistan.



Prévu du 17 au 20 mars prochain

Constantine invitée spéciale de «Livre Paris»

Une présence renforcée de l'Algérie sera enregistrée au Salon du livre de Paris prévu du 17 au 20 mars courant. La présence de Constantine comme invitée spéciale à «Livre Paris» permettra de faire connaître une ville qui a donné naissance à des écrivains remarquables et qui a été, et demeure, pour beaucoup d'autres, un sujet d'inspiration.

Par Abba Selles

La ville de Constantine est cette année l'invitée spéciale de «Livre Paris», nouveau nom du Salon du livre de Paris qui aura lieu du 17 au 20 mars au Palais des expositions, Porte de Versailles. Cette invitation exceptionnelle s'appuie sur plusieurs motifs. L'antique Cirta est actuellement «Capitale de la culture arabe». Il s'agit donc de promouvoir cet événement en Europe et de répondre à la demande des organisateurs de la manifestation française de s'ouvrir sur la culture arabe dans un esprit de découverte et d'amitié.

La première rencontre prévue lors de cet événement portera sur les nouvelles expressions littéraires algériennes afin de signaler l'émergence d'une génération de jeunes écrivains. Y participeront la jeune romancière Kaouter Adimi, l'écrivain

prometteur Miloud Yabrir et Abdelwahab Aïssaoui, lauréat du prix Assia Djebar 2015 en langue arabe. Une table ronde thématique aura pour sujet «Constantine, histoire et littérature» en vue de déchiffrer les relations intenses entre les différentes époques de la ville et la production littéraire à laquelle elle a donné lieu. On y retrouvera l'historien français Benjamin Stora, natif de la ville et spécialiste de l'histoire moderne de l'Algérie, l'historien et sociologue Abdelmadjid Merdaci de l'Université de Constantine, Hosni Kitouni, enseignant et chercheur en littérature qui a notamment travaillé sur l'écrivain constantinois Malek Haddad, Keltoum Kitouni-Daho, directrice du Musée de Cirta ainsi que Georges Morin, également natif de la ville et président de l'association Coup de Soleil.

Une rencontre thématique sera proposée autour de la tra-



Ph. DR

duction, de ses pratiques et perspectives et un autre autour de l'«Algérie, terre de poètes» réunira plusieurs spécialistes, écrivains et poètes.

Les rapports entre cinéma et littérature seront abordés par Ahmed Bedjaoui, spécialiste du septième art qui sera accompa-

gné par Fayçal Ouaret, architecte et écrivain passionné du grand écran. Deux podiums seront réservés à deux grands écrivains algériens actuels, à savoir Maïssa Bey et Waciny Laredj, qui se sont distingués par leurs productions littéraires et jouissent désormais d'une

dimension internationale. Enfin, en partenariat avec l'Institut français d'Algérie, le stand présentera une expérience éditoriale originale menée par Alain Rey, directeur des Dictionnaires Robert, et Lassaad Metoui, calligraphe, un livre intitulé «Le voyage des mots» qui mettent en valeur l'apport de la langue arabe à la langue française à travers un riche lexique. L'auteur de bande dessinée Joël Alessandra présentera son album consacré à Constantine. Enfin, le comédien et humoriste Smâin, né à Constantine, viendra confier son attachement profond à la ville.

A.S.

Grey's anatomy Saison 11

Une saison traumatisante

La saison 11 de Grey's anatomy débute ce mercredi 2 mars sur TF1 à 20h55. Une saison particulièrement mouvementée qui devrait bouleverser les fans de la série. Le début de cette nouvelle année va mettre le couple phare de la série sous pression. Derek (Patrick Dempsey) avait obtenu un poste à Washington qu'il préfère finalement rejeter pour rester auprès

de Meredith (Ellen Pompeo) et ses enfants. Mais cette décision est loin de réjouir son épouse qui se pose de sérieuses questions sur l'avenir de son couple.

Le Grey Sloan Memorial voit débarquer, dans cette saison 11, une nouvelle titulaire en chirurgie pédiatrique, incarnée (Thelma et Louise), dont les aventures devraient tirer quelques larmes aux téléspecta-

teurs. Arrivée à la fin de la saison 10, Maggie, la sœur cachée de Meredith (Kelly McCreary), voit son rôle s'étoffer cette année. Mais ses relations avec sa demi-sœur ne sont pas vraiment au beau fixe. Dans la deuxième partie de la saison deux nouveaux internes débarqueront dans la série : les Dr Andrew DeLuca (Giacomo Gianniotti) et Isaac Cross (Joe Adler, vu dans Mentalist).

Après le départ de Cristina (Sandra Oh) la saison dernière, Grey's anatomy va connaître un bouleversement sans précédent cette onzième saison avec la

défection d'un des personnages majeurs de la série. C'est Derek (Patrick Dempsey) qui nous quitte cette saison.

Rien ne va plus entre Callie et Arizona. Si cette dernière souhaite adopter un deuxième enfant, sa compagne n'est pas du même avis. Une crise dont le couple pourrait avoir beaucoup de mal à se remettre. De leurs côtés April et Jackson vont passer par tous les états. Alors que leur romance semblait idyllique, un drame dont ils auront beaucoup de mal à se remettre viendra les frapper.

R.I.

Salle Ibn Khaldoun

«Batman v Superman» projeté à Alger

«Batman v Superman – Dawn of Justice» aura droit à une exploitation en Algérie à partir du 24 mars à la salle Ibn Khaldoun. Prévu le 23 mars dans le monde, il nous faudra attendre le lendemain pour le découvrir en Algérie. La durée des projections s'étendra alors jusqu'au 15 avril à raison de deux séances par jour (14h et 20h). Le prix initial annoncé du ticket sera de 600 DA/personne.

Les séances sont prévues pour être diffusées en version française (VF) tandis que les mercredis à 20h seront exclusi-

vement en version originale (VO). Précisons enfin que les projections sont en HD.

«Batman v Superman – Dawn of Justice» est réalisé par Zack Snyder et sort le 24 mars en Algérie. Le film raconte les conséquences du combat ravageur ayant eu lieu entre Superman et Zod dans «Man of Steel». L'introduction de Ben Affleck dans le rôle de Bruce Wayne/Batman sera forcément au cœur de l'intrigue dans ce qui s'avère être LE combat de l'année... Du moins, en attendant Civil War ?

F.H.

Littérature

Exposition autour du livre islamique à Alger

L'ambassade des Pays-Bas en Algérie organise une exposition autour du livre islamique des collections Leyden, au niveau de la capitale.

L'exposition prendra place à la bibliothèque de l'Université d'Alger I Benyoucef-Benkhedda jusqu'au 17 avril 2016. Elle est ouverte aux étudiants de l'université comme au public.

Précédemment présente à Constantine au Palais du Bey, l'exposition comprend des manuscrits arabes faisant partie de la collection de la bibliothèque de l'université Leyden, plus ancienne université des Pays-Bas, qui compte 4 000 manuscrits en langue arabe.

R.C

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Palais de la culture Moufdi-Zakaria
Du 4 au 9 mars :

Célébration de la Journée internationale de la femme : une exposition sous le thème «Une image, une femme»

08 mars :

Concert de chants avec l'Orchestre symphonique national

10 mars :

Concert de musique andalouse avec l'artiste Lamia Madini

Galerie Baya

Du 8 mars au 2 avril :

Exposition collective sous le thème «Emotions, expressions au féminin»

Salle Ibn Zeydoun

04 mars :

1re édition de Dalti F'OREF avec les chanteurs : Wlad El Marcem, Les Emirs et Zedma Animateur : Yazid Aït Hamadouche

08 mars :

Célébration de la Journée mondiale de la femme : Concert de musique avec : Naima Dziria (algérois), Fares Rami (kabyle), Karim Boughazi (musique moderne) et Nadia Baroud (kabyle)

Coup-franc direct

Préparer l'avenir

Par Mahfoud M.

L'avenir se fait maintenant pour les clubs désireux de se relancer dans le championnat la saison prochaine même si cela sera très difficile. En effet, certaines formations ont, enfin, appris qu'il faut préparer la saison prochaine dès maintenant en ayant une politique claire concernant le recrutement ou le staff technique. Pour certaines formations déjà bien fournies en termes d'effectif, il s'agira de faire un recrutement ciblé en ramenant des joueurs qui pourraient apporter le plus ou promouvoir certains jeunes pour cela. L'actuel leader de la Ligue, qui est assuré de remporter le titre de champion, sauf miracle, les dirigeants ont compris qu'il faut penser dès maintenant à la nécessité de ramener des éléments qui devraient pouvoir apporter ce plus dans certains compartiments, notamment celui du milieu qui connaît des manques, sachant que des joueurs sont donnés partants après avoir raté la coche cette saison et présenté un rendement tout juste moyen. Les responsables des autres clubs devraient prendre l'exemple de l'USMA qui, sans se ruiner et malgré les fonds dont elle dispose, fait un recrutement presque parfait en ciblant des jeunes joueurs dont certains sont déjà passés par le club. **M. M.**

Montpellier HSC Boudebouz meilleur joueur du mois de février

LE MILIEU

international algérien de Montpellier (Ligue 1 française de football), Ryad Boudebouz, a été désigné meilleur joueur du mois de février par les supporters paillardins, a annoncé mardi le club sur son site officiel. Homme de match lors des deux dernières rencontres (Angers et Lille), Ryad Boudebouz (8 pts)



devance le Brésilien Vitorino Hilton (4 pts) et un peloton de joueurs à 3 pts. Jérôme Roussillon, joueur du mois précédent, n'a pas été cité en février malgré de belles performances, estime la même source. Boudebouz a battu son record personnel de passes décisives avec huit offrandes depuis le début de la saison. Le meneur de jeu de 26 ans a donné une passe décisive à chacun des sept derniers succès de Montpellier en championnat, selon les dernières statistiques de la Ligue de football française (LFP), ce qui en fait le meilleur passeur du club héraultais. Le classement 2015-2016 des meilleurs passeurs de la Ligue 1 française de football est dominé par les Parisiens Zlatan Ibrahimovic et Angel Di Maria, ex-aequo avec 10 passes décisives chacun.

Article 6 du décret exécutif

Une commission mixte MJS-clubs installée

UNE COMMISSION mixte composée de représentants du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et de clubs des sports collectifs a été installée mardi pour «statuer» sur l'article 6 du décret exécutif N. 15-74 du 16 février 2015, objet de contestation, a indiqué l'un des membres. «Notre démarche vient de porter ses fruits avec l'installation de cette commission qui va se pencher sur ce fameux article 6 du décret exécutif et la nécessité de trouver une formule adaptée au problème. Ce groupe va tenir sa première réunion dimanche prochain en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali», a indiqué Djamel Benalioua, également coordinateur de la commission ad hoc interclubs. L'article 6, applicable depuis le mois de février, prévoit des sanctions pénales contre tout responsable de club qui verserait des indemnités à un athlète. Les clubs des championnats nationaux de basket-ball, de volley-ball et de handball avaient menacé de boycotter les compétitions en janvier dernier, avant que cette décision ne soit annulée suite à une rencontre avec le ministre de la Jeunesse et des Sports qui s'est engagé à geler l'article en question. Le judo, la boxe et l'athlétisme, considérés comme «des disciplines olympiques d'intérêt général et d'utilité publique», se sont ensuite joints aux clubs des sports co. pour contester l'article 6 du décret exécutif 15-74. Mais face aux «lenteurs» dans le gel dudit article, les contestataires sont revenus à la charge, brandissant à nouveau samedi soir la menace de grève, avant que la situation ne trouve un début de dénouement avec l'installation de cette commission, à l'issue d'une réunion tenue mardi entre des cadres du MJS et les clubs. Ladite commission est composée des représentants du MJS Abdelmadjid Djebab, Sid-Ali Guidoura, Youcef Fellouh, Si Larbi Hanafi et Hamid Laker, alors que les clubs sont représentés par Djamel Benalioua (basket-ball), Abdeslam Djerroudi (basket-ball), Kherissat Abdelghani (volley-ball), Heus Mohamed (volley-ball), Bougherra Naïm (handball), Hassaoui Idriss (handball), Berber Hacène (volley-ball) et Boumediene Mohamed (basket-ball).

Coupe d'Algérie de football/Quarts de finale L'ESS et le NAHD croient en leur étoile

■ Deux rencontres seront avancées ce vendredi pour le compte des quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football qui s'annoncent très disputés, surtout qu'il s'agit des deux chocs.

Par Mahfoud M.

Ainsi, l'Entente de Sétif, plusieurs fois sacrée, reçoit l'USM Bel-Abbès au stade 8-Mai 1945 de Sétif avec la ferme intention de passer le cap du Mekerra dans cette empoignade. Les gars de l'Aigle Noir qui sont sur une belle lancée après deux succès consécutifs souhaitent engranger un autre. Les poulains de Geiger savent ce qui les attend lors de cette rencontre et devraient se concentrer comme il se doit sur leur sujet pour aller de l'avant et arracher cette qualification que tout le monde souhaite à la capitale des Hauts-Plateaux. Toutefois, leur mission ne sera pas de tout repos face à cette équipe de l'USMBA qui jouera son va-tout et compte créer la sensation lors de cette rencontre et arracher le billet qualificatif pour le prochain tour. Certes, cela sera difficile étant donné que les gars de Bel-Abbès disputeront ce match à l'extérieur de leurs bases, mais ils restent quand même confiants

Les Sétifiens décidés



quant à la possibilité de réussir un exploit. Pour l'autre match de ce vendredi, il faut savoir qu'il aura le cachet de derby algérois puisqu'il opposera au stade du 20-Août 55 d'Alger, le Nasr d'Hussein-Dey au Paradou AC. Les Sang et Or qui ont éliminé le détenteur du trophée, le MO Béjaïa, tenteront de continuer leur bonhomme de chemin et atteindre les demi-finales. Pour cela, ils devront se donner à fond face au PAC qu'ils souhaitent battre avec le soutien de leurs nombreux fans qui se déplaceront pour les encourager. Toutefois, ils savent qu'ils

devront faire très attention à cette formation, considérée comme la meilleure équipe de la Ligue 2 Mobilis. D'ailleurs, les gars du Paradou ont créé la sensation en éliminant le leader de la Ligue 1, l'USMA. Les jeunes loups du PAC croient en leur étoile et sont prêts à se donner à fond. **M. M.**

LE PROGRAMME :

Vendredi 4 mars 2016 :

Sétif 8-Mai 45 16h00 :
ES Sétif - USM Bel Abbès
Alger 20-Août 55 à 16h00 :
NA Hussein Dey - Paradou AC

Fouad Kadir «J'ai réalisé un rêve avec l'Algérie»

L'ex-international algérien, Fouad Kadir, s'est dit fier d'avoir réalisé son rêve d'enfance, à savoir disputer une Coupe du monde avec la sélection algérienne de football, ajoutant que son rêve actuel était de jouer un jour la Ligue des champions d'Europe. «Jouer une Coupe du monde, c'est le rêve que j'ai déjà réalisé. Celui qui me tient encore à cœur, c'est de disputer la Ligue des champions», a déclaré le joueur du Betis Séville au site espagnol «estadiodeportivo». Kadir (32 ans) a pris part au Mondial-2010 en Afrique du Sud, quelques semaines seulement après sa première convocation en sélection algérienne. Il n'a pas été retenu pour le Mondial suivant en 2014 au Brésil pour lequel la sélection algérienne s'était qualifiée pour la deuxième fois de rang.



Ligue des champions d'Afrique (2^e tour/retour) MOB-Club Africain le dimanche 20 mars à 18h

LE MO BÉJAÏA, l'un des deux représentants algériens en Ligue des champions d'Afrique de football, accueillera les Tunisiens du Club Africain le dimanche 20 mars au stade de l'Unité maghrébine à partir de 18h00 pour le compte du 2^e tour (retour), a-t-on appris auprès de la direction du club de la Soummam. Les joueurs de l'entraîneur Abdelkader Amrani disputeront le match aller à Tunis entre le 11 et le 13 mars. L'autre équipe algérienne engagée dans cette épreuve, l'ES Sétif,

détentrice du trophée en 2014, affrontera l'Etoile du Congo. Le match aller se jouera à Brazzaville entre le 11 et le 13 mars, alors que la seconde manche est prévue le samedi 19 mars au stade du 8-Mai 1945 à partir de 19h00. L'ESS a été exemptée du tour préliminaire de la Ligue des champions au même titre que d'autres grosses pointures du continent. Le 3^e tour, avant la phase de poules, est prévu en avril prochain (aller : 8, 9, 10 avril 2016/ retour : 19, 20 avril 2016).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

Le P-DG de la SAA :

«20% des dossiers de remboursement soumis à la justice»

LE P-DG de la Société algérienne des assurances (SAA), Nacer Sayes, a affirmé, hier à Alger, que 20 % des dossiers de remboursement étaient soumis à la justice.

Intervenant en marge d'une journée d'étude sur «le contentieux judiciaire dans le domaine des assurances», M. Sayes a indiqué que «la plupart des dossiers de remboursement, liés majoritairement aux accidents de la circulation corporels et matériels, sont réglés à l'amiable et près de 20% des dossiers sont soumis à la justice pour que les assurés bénéficient d'un remboursement plus conséquent».

Dans la plupart des cas, les décisions de justice à l'encontre des sociétés d'assurances ne sont pas équitables et les remboursements décidés sont supérieurs à ce que prévoit le contrat d'assurance, a fait savoir M. Sayes, ajoutant que cette situation «expose ces sociétés au risque de faillite».

Slim O.

Dans son intervention à l'ouverture des travaux de la journée d'étude, le P-DG de la SAA a précisé que l'activité de l'assurance en Algérie était régie par l'ordonnance N° 95/07 de 1995, amendée et complétant la loi N° 06/04 de 2006 relative aux assurances et aux décrets d'application, des dispositions qui concernent notamment les contrats d'assurance, les droits et engagements de l'assureur et de l'assuré ainsi que les polices d'assurances (terrestre, maritime et aérienne).

Cette activité est prise en charge par cinq entreprises publiques, deux mutualités et huit sociétés d'assurances de personnes. Dans ce contexte, Boudjemaa Benkara, cadre à la SAA, a passé en revue les difficultés auxquelles font face les sociétés d'assurances, notamment en ce qui concerne les dossiers de remboursement des accidents de la route soumis à la justice.

Agence des compétences de l'ANEM

Accueil de plus de 600 cadres depuis janvier

L'AGENCE des compétences d'Oran de l'Agence nationale de l'emploi (Anem) a accueilli, depuis son lancement en janvier dernier, plus de 600 cadres venus s'informer sur les emplois disponibles ou déposer des curriculum vitae (CV), a-t-on appris de la responsable de la communication de la direction régionale Ouest de ce dispositif.

Plus de 600 cadres supérieurs se sont présentés à cette première agence du genre en Algérie, lancée récemment par l'Anem, afin d'acquérir le plus d'informations nécessaires sur les emplois disponibles et les secteurs pourvoyeurs, a indiqué à l'APS Faiza Benbekhti.

Ces cadres ont reçu les informations nécessaires sur les offres disponibles et ont été enregistrés pour les recontacter, une fois opérationnel le réseau «Wassit» de cette agence, a-t-elle ajouté, soulignant qu'ils seront basculés dans le circuit de recherche d'emploi.

Wassit est un système d'information destiné à moderniser les services de l'Anem.

Il vise à assurer un meilleur traitement des demandes et offres d'emploi, a-t-elle expliqué.

Parmi les cadres accueillis, 110 ont déposé leur CV pour postuler à des postes d'emploi, selon la responsable.

Pour ce qui est des offres, quelques-unes ont été enregistrées, émanant principalement des secteurs des banques, des assurances et des filiales de

Sonatrach, entre autres. Composée d'un chef d'agence, d'un conseiller principal et de deux chargés d'études, l'Agence des compétences a pour mission principale de répondre aux sollicitations des cadres expérimentés en quête d'emploi et à la demande des entreprises en matière de main-d'œuvre qualifiée.

Première du genre à l'échelle nationale, elle se charge de l'orientation des cadres dont l'expérience équivaut ou dépasse les 10 ans dans des postes d'emploi en adéquation avec leurs profils, a-t-on précisé.

Halim Y.

Par Hafid Ch.

«**D**ans le cadre de la lutte antiterroriste et en plus du bilan de l'opération menée hier 1^{er} mars 2016 près de Kadiria, un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, quatre bombes, 297 balles et des téléphones portables ont été récupérés», a précisé la même source. Trois casemates ont également été découvertes et détruites sur les lieux, a ajouté la même source. D'autre part, un détachement combiné, relevant du secteur opérationnel de Ouargla/4^e RM, a arrêté un narcotrafiquant à bord d'un véhicule tout-terrain, en sa possession 168 kilogrammes de kif traité,

165 000 dinars algériens, a-t-on relevé. Par ailleurs, un détachement relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset et d'In Guezzam, dans la 6^e RM, ont arrêté sept contrebandiers de différentes nationalités et saisi un véhicule tout-terrain, douze détecteurs de métaux, 1,7 tonne de denrées alimentaires.

H. Ch./APS

Drogue

Le Maroc, un des plus gros producteurs de cannabis au monde

LE MAROC est l'un des plus gros producteurs de résine de cannabis au monde et continue de fournir l'Europe, selon le rapport de l'année 2015 publié par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). La plupart de la résine de cannabis destinée à l'Europe est acheminée clandestinement depuis le Maroc,

note le rapport de l'OICS, un organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations unies relatives au contrôle des drogues. «Le Maroc demeure l'un des plus gros producteurs de résine de cannabis et reste l'un des principaux pays d'où provient la résine acheminée clandestinement vers l'Europe», révèle le document, soulignant que «le Maroc faisait partie, ces dix dernières années, des trois pays les plus fréquemment cités comme source ou zone de transit de la résine saisie au monde». En 2014, le Maroc, l'Afghanistan, le Liban et le Pakistan ont fait partie des pays d'origine et d'envoi de la résine de cannabis saisie en Europe occidentale, est-il mentionné dans le rapport de l'OICS. Le document ajoute que l'Espagne, principal point d'entrée majeur pour le cannabis produit au Maroc, a saisi plus des deux tiers de la quantité totale de résine de cannabis saisie en Europe en 2013. Le rapport, qui cite des chiffres des autorités marocaines, fait état de 47 196 ha de cultures de cannabis en 2013, malgré «les efforts» pour lutter contre ces cultures. Outre la culture du cannabis, le document révèle l'apparition au Maroc «d'un trafic de cocaïne qui est transporté en contrebande à bord de vols commerciaux en provenance du Brésil et transite par l'Afrique de l'Ouest et le Maroc d'où elle rejoint l'Europe». Mahi L.

H. C.

Grave accident de la route à Fenaïa

Un homme de 46 ans décède sur le coup

UN CAMION de gros tonnage a violemment heurté hier une moto sur la RN 26 au niveau du lieu-dit Le caroubier, dans la commune de Fenaïa. L'accident a eu lieu vers 8h40mn. Le motard âgé de 46, originaire de Chemini, a trouvé la mort sur le coup. Il a été transféré vers la morgue de l'EPSP d'El-Kseur.

H. C.

Vol avec effraction de voitures à Béjaïa Trois individus arrêtés et écroués

«UN RÉSEAU de malfaiteurs spécialisé dans les agressions et vols d'objets dans des voitures avec effraction a été démantelé par la brigade criminelle du service de police judiciaire de la sûreté de wilaya», a-t-on appris de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Les policiers ont agi suite à une plainte déposée par la victime B.O. 48 ans, natif de la commune de Souk- El-Tennine, qui a été la cible des malfaiteurs dont l'âge varie entre 19 et 30 ans.

Ces derniers ont dérobé une somme d'argent déposée par la victime dans sa voiture garée au niveau du quartier Séghir, près son domicile.

«Les trois individus ont déjà à leur actif plusieurs affaires similaires et font l'objet de plusieurs dépôts de plaintes de plusieurs autres victimes qui étaient aussi la cible d'actes de malveillance», ajoute la même source. Ils ont été présentés devant le procureur près le tribunal de Béjaïa qui les a écroués pour les chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs, vol avec effraction, agression et utilisation de véhicule.

H. C.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN IRAN



Loumis

Djalou@hotmail.com

Wilaya de Bouira

Des armes et des munitions récupérées près de Kadiria

■ Un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, quatre bombes et 297 balles ont été récupérés près de Kadiria (wilaya de Bouira) dans le cadre de la lutte antiterroriste, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.